



**Modalités de recrutement dans les sections
ARTS
RENTÉE 2022**

Procédure pour postuler sur un enseignement artistique en 2nde

- Rentrée 2022 -

Les enseignements optionnels artistiques en 2nde font l'objet d'un recrutement spécifique, ouvert à l'ensemble des élèves du département.

Le dossier est à demander à son collège à partir d'Avril et à envoyer au Lycée Philippe Lamour avant :

Le lundi 16 mai 2022 délai de rigueur

Cette procédure **concerne tout élève** (même ceux du secteur de notre lycée) qui souhaite suivre un enseignement optionnel artistique en 2nde dans notre lycée.

Procédure pour postuler sur une spécialité artistique en classe de 1^{ère} générale

L'enseignement artistique de spécialité est possible pour tous les élèves **de 1^{ère} générale**.

Il n'est pas nécessaire d'avoir suivi un enseignement artistique optionnel en 2nde pour rejoindre une spécialité artistique en 1^{ère} générale.

Toutefois, dans ce cas, il est très vivement conseillé de **rencontrer les enseignants avant de postuler**, afin d'éviter de lourdes erreurs d'orientation. C'est pourquoi le lycée propose des mini-stages pour permettre à l'élève de vérifier son choix d'orientation.

Si vous ne pouvez faire de mini-stages, n'hésitez pas à lire les **présentations des différents** arts sur notre site et à contacter tout de même les enseignants pour avoir les bonnes informations sur la spécialité artistique demandée.

Si le mini-stage a confirmé le désir de l'élève, ce dernier fait sa demande auprès de son établissement d'origine. L'affectation sera décidée par une commission départementale en fonction des places disponibles.

Si vous êtes affecté (e) dans notre lycée, vous devrez alors venir vous inscrire.

ATTENTION : il n'est pas possible de suivre plusieurs enseignements artistiques en spécialité. Par contre un élève peut cumuler un enseignement artistique en spécialité et un en optionnel (dans le même art ou dans deux différents).

NB : les élèves qui ont suivi le même art en option en 2nde dans notre lycée sont dispensés de cette démarche. L'admission est alors prononcée par le chef d'établissement à l'issue du conseil de classe.

Procédure pour postuler sur un enseignement artistique optionnel en 1^{ère}

Les enseignements artistiques optionnels sont ouverts à tous les élèves de 1^{ère} générale et technologique.

Les élèves, ayant suivi un enseignement optionnel en 2^{nde}, continuent obligatoirement l'option en 1^{ère} et en Terminale sauf avis contraire du conseil de classe du 3^{ème} trimestre.

Pour les élèves qui souhaitent démarrer une option artistique en 1^{ère}, il faudra le signaler au cours du 3^{ème} trimestre et c'est le conseil de classe du 3^{ème} trimestre de fin de 2^{nde}, avec l'avis des professeurs en charge de l'option, qui décide.

ATTENTION : il n'est pas possible de suivre plusieurs enseignements artistiques en optionnel. Par contre un élève peut cumuler un enseignement artistique en spécialité et un en optionnel (dans le même art ou dans deux différents).

<https://www.lyc-lamour-nimes.ac-montpellier.fr>

L'éducation artistique et culturelle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Elle contribue à une ouverture d'esprit et à l'acquisition d'un langage universel qui aide à la lutte contre le racisme et la xénophobie.

Le lycée Philippe Lamour est fier de pouvoir offrir ces options aux élèves qui le rejoignent.

Vincent Lepoint
Proviseur du lycée Philippe Lamour
Nimes